

# Avis d'appel public à la concurrence MP 2024-09

□ TRAVAUX □ FOURNITURES ×SERVICES

## 1.Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone: 04.95.51.77.77 - Fax: 04.95.51.14.40

Adresse internet: <a href="http://www.corsica-pro.com">http://www.corsica-pro.com</a> E-Mail: <a href="mpublics@atc.corsica">mpublics@atc.corsica</a>

Activité(s) principale(s): Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - Profil

d'acheteur: https://www.achatspublicscorse.com/.

**2.Objet du marché**: Le présent marché a pour objet « le\_contrat d'assurance complémentaire santé et prévoyance à destination des salariés de l'Agence du Tourisme de la Corse. <u>CPV principal</u>: 66512000-2 (Services d'assurances accidents et maladie) Ce marché est décomposé en deux lots:

Lot 1 - Complémentaire santé

Nomenclature communautaire CPV principal: 66512000-2 (Services d'assurances accidents et maladie)

Lot 2 – Prévoyance

Nomenclature communautaire CPV principal: 66512000-2 (Services d'assurances accidents et maladie)

<u>Numéro de référence du marché</u> : MP 2024-09 <u>Nature des prestations</u> : Marché de services

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

<u>3.Procédure</u>: La consultation est passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique résultant du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Type de marché : Services

Forme du marché : Marché ordinaire

<u>4.Durée</u> : Le marché commence à compter 1<sup>er</sup> janvier 2025, la durée de la période initiale est de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 1 année, au 1er janvier 2026 ;
- Reconduction n°2 : 1 année, au 1er janvier 2027 ;
- Reconduction n°3: 1 année, au 1<sup>er</sup> janvier 2028;

# 5. Conditions relatives au marché:

- □ <u>Règlement</u> : Mandat administratif.
- □ Délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
- □ <u>Financement du marché</u> : Fonds propres de l'acheteur public
- □ <u>Imputation budgétaire</u> : Compte 6455 Chapitre 12 : Cotisations pour assurance du personnel

□ Estimation annuelle du marché :

Lot 1 -Complémentaire santé : 82 000 € HT

Lot 2 – Prévoyance : 90 000 € HT



6.Délivrance du DCE: Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur https://www.achatspublicscorse.com/avec référence ATC/ MP 2024-09

## 7.Critères d'attribution:

<u>Candidature</u>: Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 4.1du règlement de la consultation.

#### Offre:

En application de l'article R. 2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution définis et précisés à l'article 5.2 du RC : Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points. Les critères sont pondérés comme suit :

# -Pour le lot 1 Complémentaire santé :

- -40 % pour le critère prix,
- -20 % pour le critère valeur technique,
- -40 % pour la qualité de la gestion administrative et de la communication.

#### -Pour le lot 2 Prévoyance :

- -40 % pour le critère prix,
- -20 % pour le critère Qualité des garanties proposées,
- -40 % pour la qualité de gestion des contrats et services proposées.

#### 8. Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <a href="http://www.achatspublicscorse.com">http://www.achatspublicscorse.com</a>. Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

#### 9. Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### 10. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Profil acheteur: https://www.achatspublicscorse.com

11. Publications communautaires relatives à la même consultation: envoi de l'avis au JOUE le vendredi 4 octobre 2024.

12. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

13.Date limite de réception des offres : Le mardi 12 novembre 2024 à 12h00 (heure française)

#### 14. Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

<u>-Organe chargé des procédures de médiation</u> : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

-Précisions concernant les délais d'introduction des recours :



- \*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.
- \*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).
- \*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

## 15.La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 4 octobre 2024

# 16.Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP/JOUE, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.